

**Volet B**

**Copie à publier aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**



07184846

TRIBUNAL DE COMMERCE

13-12-2007

Nivelles

N° d'entreprise : 0.480.048.248

Dénomination

(en entier)

DRAW FADE SOCIETY

Forme juridique : société privée à responsabilité limitée

Siège : Chaussée de Louvain 273 à 1410 WATERLOO

Objet de l'acte : Modification de l'objet social et transfert du siège social

Il résulte d'un acte reçu par Nous, Maître Bernard HOUET, notaire à Wavre, le dix décembre deux mille sept, déposé au Greffe avant enregistrement que s'est réunie en l'Etude, à Wavre, chaussée de Louvain, 152, Monsieur DUYSAN Joël Joseph André, domicilié à 1300 Limal, Chemin des Maréchaux, 25, agissant en sa qualité s'associé unique de la société privée à responsabilité limitée « DRAW FADE SOCIETY », en abrégé « D.F.S », ayant son siège social à 1410 Waterloo, Chaussée de Louvain, 273, immatriculée à la Banque Carrefour des Entreprises sous le numéro 0.480.048.248, RPM Nivelles, à douze heures quinze minutes.

Société constituée aux termes d'un acte reçu par le Notaire Gérard INDEKEU, à Bruxelles le trois avril deux mille trois, publié aux annexes du Moniteur Belge du vingt-huit avril suivant, sous le numéro 20030428/048376, dont les statuts n'ont pas été modifiés à ce jour qui prend les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION – Modification de l'objet social

Le comparant décide de compléter l'objet social actuel des termes suivants :

« La société a également pour objet tant en Belgique et qu'à l'étranger, la fonction d'intermédiaire financier, le courtage en matière boursière, bureau d'étude, d'organisation et de conseil en matière financière, commerciale, fiscale, sociale et informatique, le négoce national et international, l'intermédiation commerciale »

et décide, en conséquence, de modifier l'article quatre des statuts en insérant à la suite du deuxième alinéa le texte repris ci-avant.

DEUXIEME RESOLUTION – Transfert de siège

Le comparant décide de transférer le siège social de la société à 1300 Wavre (Limal), Chemin des Maréchaux, 25, et de modifier le texte de l'article deux des statuts. Il convient d'ajouter un premier alinéa avec les termes suivants :

« Le siège social est établi à 1300 Wavre (Limal), Chemin des Maréchaux, 25 »

TROISIEME RESOLUTION - Pouvoirs

L'associé unique étant le gérant unique de la société a tous pouvoirs aux fins d'exécution des résolutions qui précèdent et il confère à Madame Candelaria HERMOSA, sis à 1300 Wavre, avenue Victor Hugo 5, avec faculté de substitution, tous pouvoirs aux fins d'opérer auprès de toutes administrations, les modifications nécessaires ensuite du présent procès-verbal.

Bernard Houet

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 21/12/2007 - Annexes du Moniteur belge
premier et dernier fe et

Mentionner sur la dernière page du **Volet B****Au recto**

Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso

Nom et signature